Berufskolleg Castrop-Rauxel

Schule der Sekundarstufe II mit beruflichem Gymnasium
des Vestischen Kreises Recklinghausen

Staatlich anerkannte/r Erzieherin / Erzieher Allgemeine Hochschulreife

Qualifikationsniveau gemäß
deutschem Qualifikationsrahmen (DQR)
Stufe 6

Den Europass mit ausführlicher Beschreibung in deutscher, englischer oder französischer Sprache finden Sie auf unserer Webseite unter

http://www.bkcr.info/home/pages/bildungsangebot/europass.php?searchresult=1&sstring=europass#wb_103

Contenu de certificat de formation professionnelle (*)

Allemagne

1. Intitulé du certificat de formation professionnelle (D)

Abschlusszeugnis der Fachschule/Fachakademie
Staatlich anerkannter Erzieher/Staatlich anerkannte Erzieherin

2. Traduction de l´intitulé du certificat de formation professionnelle (F)

Certificat de formation en école spécialisée/académie spécialisée
Éducateur/éducatrice, diplôme reconnu par l'État

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

3. Profil des competences professionnelles

- Possession de connaissances pédagogiques didactiques étendues, comme condition préalable au travail socio-pédagogique, éducatif, de formation et d'accompagnement dans des établissements pour enfants, jeunes et jeunes adultes
- Planification, exécution et évaluation sur une base théorique de travail éducatif, de formation et d'accompagnement en fonction de la personne, de l'âge et de la tâche
- Planification, exécution et évaluation de mesures en vue de l'apprentissage interculturel, et dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et à la santé
- Planification, exécution et évaluation de mesures pour l'éducation d'enfants, de jeunes et de personnes nécessitant un accompagnement spécialisé, en vue de leur intégration
- Coopération avec d'autres personnels spécialisés (médecin, psychologue, thérapeute) ainsi qu'avec les représentants d'autres établissements du secteur pédagogique institutionnel
- Conseil et soutien aux parents et aux personnes chargées de l'éducation
- Conception et pilotage de processus de communication à l'aide d'instruments relatifs à la conduite d'entretien et à la gestion des conflits
- Direction et coordination de processus de travail et de communication en équipes interdisciplinaires
- Utilisation de solides connaissances et aptitudes pédagogiques, psychologiques et sociologiques lors du travail d'éducation et de formation avec des groupes cibles, avec participation de toutes les personnes impliquées
- Planification, exécution et évaluation sur une base théorique de processus éducatifs dans le domaine créatif (par exemple musique, création, jeu, médias, mouvement et littérature pour enfants et pour jeunes), et lors des processus de formation des très jeunes enfants (par exemple apprentissage du langage, éveil aux mathématiques et éveil scientifique)
- Application de connaissances de gestion et de droit lors de l'organisation de l'activité socio-pédagogique
- Soutien et coordination des développements structurels et conceptionnels de l'unité de travail et d'organisation
- Documentation et analyse de processus d'éducation et de formation
- Prise en compte des bases juridiques du secteur professionnel lors du travail d'éducation, de formation et d'accompagnement, ainsi que lors de l'activité au sein des structures administratives
- Comportement communicatif et coopératif en équipes, et pilotage de processus de groupes
- Esprit d'initiative et prise en charge de responsabilités lors des processus socio-pédagogiques
- Emploi approprié de connaissances en langues étrangères, en fonction de la situation
- Agir selon l'éthique professionnelle et en tenant compte des aspects économiques et écologiques, dans la perspective du développement durable

(*) **Explication**

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés Européennes 2002

4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les éducateurs/éducatrices avec diplôme reconnu par l'État travaillent de façon autonome et/ou en équipe dans les secteurs d'activité socio-pédagogiques.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat Etablissement de l´enseignement professionnel public ou reconnu par l'État Berufskolleg Castrop-Rauxel Wartburgstr. 100 44579 Castrop-Rauxel Fon: 049 (0)2305 97221-0 Fax: 049 (0)2305 97221-8704 E-Mail: office@bkcr.de	**Dénomination et statut de l'administration nationale/régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation** Inspection académique supérieure du Land (ministère national/ministère régional) Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen Völklinger Str. 49 40221 Düsseldorf Fon: 0049 (0)211 5867 40 Fax: 0049 (0)211 5867 3220 E-Mail: poststelle@msw.nrw.de
Niveau du certificat (national ou international) ISCED 1997: 5B DQR/CEC: 6	**Echelle d'évaluation / conditions d'obtention** 1 = très bien 2 = bien 3 = satisfaisant 4 = suffisant 5 = médiocre 6 = insuffisant La mention «sufficant» est exigée pour lobtention du certificat de fin de formation.
Accès au niveau de formation suivant Accès général à l'université (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land)	**Traités internationaux** Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Fondements juridiques
Décret du Land sur les écoles spécialisées/académies spécialisées
Verordnung über die Ausbildung und Prüfung in den Bildungsgängen des Berufskollegs (Ausbildungs- und Prüfungsordnung Berufskolleg – APO-BK) vom 26. Mai 1999 in der jeweils gültigen Fassung (SGV. NRW. 223)

6. DEMARCHES OFFICIELLES

Examen final d'État :
1. Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école spécialisée/académie spécialisée ou
2. En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

Informations complémentaires

Accès : Diplôme national du brevet du secondaire (*Mittlerer Schulabschluss*) ou un diplôme reconnu équivalent et diplôme de formation professionnelle correspondant ou une qualification reconnue équivalente en conformité avec les dispositions des Länder

Durée de la formation : 2400 heures au minimum de formation théorique spécialisée et 1200 heures au minimum de forma- tion pratique spécialisée

Objectif de la formation : Les écoles spécialisées/académies spécialisées sont des établissements du secteur de la formation professionnelle et continue. Ils proposent une qualification pour la prise en charge de postes de direction et développent l'aptitude à être autonome dans un cadre professionnel. Les écoles spécialisées/académies spécialisées permettent d'obtenir un diplôme d'État de l'enseignement professionnel conforme au droit du Land, à travers diverses formes d'organisation de l'enseignement (à plein temps ou à temps partiel).

Remarque : suivant les réglementations du Land, la reconnaissance en tant qu'éducateur reconnu par l'État/éducatrice reconnue par lÉtat est établie par la délivrance du diplôme sanctionnant le cursus de formation, et le cas échéant par l'accomplissement du stage professionnel parallèle, d'une durée d'un an.

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :
www.kmk.org
www.berufenet.arbeitsagentur.de
www.europass-info.de